



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 30 mars 2026
Délibération n° 2026-31

Le trente mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur TRAIN Francis, Maire, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : TRAIN Francis, NICE Camille, SOUSSIN Jean-Michel, ALBERT Sarah, PELLERIN Jean-Luc, CHAPOT Dominique, JAUNAS Florent, BEAUFOUR Catherine, DROUET Ludovic, MACQUIN Aurélia, DEMUS Pascale, GIMONNEAU Linda, FAUCHER Lilian, NICOLAS Emmanuel Absents : OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia
---	--

Secrétaire de séance : ALBERT Sarah	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : TRAIN Francis	Télétransmission en Préfecture le : 02 AVR. 2026
Convocation envoyée le : 24 mars 2026	AR Préfecture : 017-211701743-20260330-2026_31-DE
Affichage de la convocation le : 24 mars 2026	Date de publication sur le site internet : 7 avril 2026

Objet : Solidarité aux communes touchées par les inondations

Le département de la Charente-Maritime a été touché par des inondations cet hiver et de nombreuses communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

A la suite de ces inondations, le Conseil d'administration de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de la Charente-Maritime, a souhaité engager une mobilisation collective.

Face à l'ampleur des dégâts constatés et aux difficultés rencontrés par nos collègues et leurs administrés, les membres du Conseil d'administration ont décidé de mettre en œuvre plusieurs actions dont un appel aux dons afin de constituer un fonds de solidarité destiné à soutenir les communes sinistrées sur le compte bancaire de l'Association Départementale des Maires de la Charente-Maritime ouvert à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Genouillé contribue à soutenir ces communes en faisant un don à l'Association des Maires de la Charente-Maritime, 85 Boulevard de la République, 17000 LA ROCHELLE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de faire un don d'un montant de 100 € à l'Association des Maires de la Charente-Maritime
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

**Le Maire,
Francis TRAIN**

**La secrétaire de séance,
Sarah ALBERT**

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.